



*Ministère
de la Communauté
française*

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

✻
SERVICE GENERAL DU PILOTAGE
DU SYSTEME EDUCATIF

CIRCULAIRE N° 00578

Du 21/08/2003

**Objet : Rapport annuel d'activités des établissements d'enseignement
spécial année 2002-2003**

Réseaux : Tous
Niveaux et services : FOND/Spéc et SEC/Spéc
Période : 2002-2003

- A Monsieur le Ministre chargé de l'enseignement au sein de
la Commission Communautaire francophone
- A Messieurs les Gouverneurs de Province
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
- Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements d'enseignement
spécial libre subventionné
- Aux Directions des établissements d'enseignement spécial
organisé ou subventionné par la Communauté française

Autorités : Min. **Signataire(s)** : Monsieur Pierre HAZETTE
Gestionnaire : Service général du pilotage du système éducatif
Personne(s)-ressource(s) : Jean-Pierre BAISIEUX-Sophie PETYT
Tél. : 02/213.59.75 Tél. : 02/213.59.45
Références facultative :

BRUXELLES, le 21 août 2003

A Monsieur le Ministre, membre du Collège de la Commission Communautaire française, chargé de l'enseignement;
A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province;
A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins;
Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement spécial libre subventionné;
Aux chefs des établissements d'enseignement spécial organisé par la Communauté française;
Aux Membres de l'inspection de l'enseignement spécial.

Objet : Rapport annuel d'activités des établissements d'enseignement spécial :

- Rappel des dispositions décrétales et administratives ;
- Transmission du modèle du rapport d'activités (annexe 1).

Rappel des dispositions décrétales et administratives

Le décret du 27/03/02 a modifié certaines dispositions relatives aux rapports d'activités. Il prévoit notamment l'instauration d'un modèle de rapport d'activités standardisé adapté aux différents niveaux et types d'enseignement afin de permettre une meilleure analyse des contenus.

Le modèle joint en annexe a été établi à titre expérimental pour l'année 2002-2003 et connaîtra vraisemblablement encore certaines modifications en vue de son amélioration pour les années suivantes.

Je vous rappelle ci-dessous les dispositions générales relatives au rapport annuel d'activités prévues par le décret du 24 juillet 1997 définissant les Missions prioritaires de l'Enseignement Fondamental et de l'Enseignement Secondaire et organisant les Structures propres à les atteindre.

1. Dans l'enseignement de la Communauté française.

Le rapport annuel d'activités est rédigé par le Chef d'établissement et soumis à l'avis du Conseil de participation.

Le Chef d'établissement transmet, avant le 31 décembre, le rapport annuel d'activités pour l'année scolaire précédente au Service général des Affaires pédagogiques, de la Recherche en pédagogie et du Pilotage de l'enseignement organisé par la Communauté française qui le transmettra à la Commission de pilotage compétente.

Le courrier doit être adressé au

Service général des Affaires pédagogiques et du Pilotage du réseau d'enseignement organisé par la Communauté française

A l'attention de Monsieur Jean STEENSELS,
Directeur général adjoint
rue du Commerce, 68A
1040 Bruxelles

2. Dans l'enseignement subventionné.

Le rapport annuel d'activités est rédigé par le Pouvoir organisateur ou son délégué et soumis à l'avis du Conseil de participation.

Le Pouvoir organisateur transmet, pour chacun de ses établissements, avant le 31 décembre, un rapport annuel d'activités pour l'année scolaire précédente à l'adresse suivante :

Commission de pilotage

A l'attention de Monsieur BAISIEUX Jean-Pierre
Rue Belliard 9/13 - bureau 212
1040 Bruxelles

Le Ministre

Pierre HAZETTE

Rapport d'activités relatif à l'enseignement spécial Année scolaire 2 - 2
--

N° FASE de l'établissement : (*)

Etablissement :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Tél. :

Fax :

Email :

Direction :

Réseau :

Pouvoir organisateur ():**

Adresse :

Code postal

Localité :

Date d'avis du Conseil de participation : / /

ENSEIGNEMENT SPECIAL :

Maternel

Primaire

Secondaire

Nbre. d'élèves au 01 octobre 2 :

Types d'enseignement : 1 2 3 4 5 6 7 8

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL :

Niveaux de maturité organisés cette année : 1 2 3 4

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE :

Formes organisées cette année : 1 2 3 4

Si forme 4 :

Enseignement général

Enseignement technique

Enseignement artistique

Enseignement professionnel

(*) Votre numéro FASE est répertorié sur le site [web « www.enseignement.be](http://www.enseignement.be). Organisation des études, - annuaire d'établissements et options, vous pouvez contacter aussi les [☎ : 02/213.59.29](tel:022135929) et [☎ : 02/213.59.75](tel:022135975). (**)*A compléter uniquement dans l'enseignement subventionné*

LE RAPPORT D'ACTIVITES

Objectifs.

Le rapport d'activités vise essentiellement à :

- Informer la Commission de pilotage et le Gouvernement de la Communauté française sur le fonctionnement global du système éducatif en vue de son amélioration ;
- amener chaque établissement à une réflexion sur son propre fonctionnement.

Dans cette optique, votre rapport d'activités sera **un outil d'aide à la décision**.

La synthèse de l'ensemble des rapports sera communiquée, pour information, à tous les établissements.

Présentation.

Les difficultés d'analyse rencontrées précédemment ont amené à concevoir le rapport d'activités sous une forme standardisée valable pour tous les établissements.

Pour que les données renseignées soient analysables, il est impératif de se limiter strictement aux champs et rubriques proposés.

Une rubrique spéciale vous est réservée en fin de rapport pour faire part à la Commission de pilotage de vos suggestions susceptibles d'améliorer encore l'efficacité du rapport d'activités.

Confidentialité des données

Toutes les informations que vous mentionnerez dans chacun des volets du rapport d'activités revêtent un **caractère strictement confidentiel**.

Leur dépouillement se fera de manière anonyme et globale. Il ne permettra, en aucun cas, l'identification de votre établissement.

Une protection des accès aux fichiers informatiques relatifs aux données recueillies est, bien entendu, assurée.

La communication de données objectives et significatives constitue une condition essentielle pour une analyse pertinente du système éducatif et la prise de mesures appropriées.

Il y va donc de l'intérêt général que les informations rapportées soient les plus fidèles à la réalité vécue au sein de votre établissement.

Nous vous remercions de votre collaboration .

Table des matières

01 : Bilan des démarches entreprises pour favoriser l'orientation des élèves et le soutien des élèves en difficulté d'apprentissage	p. 04
02 : Bilan du taux de réussite et de redoublement.....	p. 04
03 : Bilan de la formation continuée des enseignants de l'établissement.....	p. 05
04 : Bilan des échanges organisés avec les partenaires extérieurs à l'établissement, notamment dans le domaine des activités artistiques et culturelles.....	p. 06
<i>Bilan des initiatives prises en matière de rythme scolaire, d'animation culturelle et d'éducation à la citoyenneté, aux médias, à la santé et à l'environnement.</i>	
<i>Bilan des initiatives prises en matière de promotion des activités sportives, notamment en collaboration avec les associations sportives implantées dans la zone de l'école.</i>	
05 : Bilan des innovations pédagogiques mises en œuvre.	P 08
06 : Bilan des mesures prises pour atteindre les objectifs généraux dans le cadre du projet pédagogique du pouvoir organisateur	p. 08
07 : Réflexions permettant d'éclairer la commission de pilotage sur l'avis des enseignants quant au dispositif de pilotage dans son ensemble et à la manière de renforcer son action	p. 09

ENSEIGNEMENT SPECIAL SECONDAIRE							
Sanction des études	Types d'enseignement						
En FORME 3	Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Type 5	Type 6	Type 7
Nombre de CEB délivrés en fin de scolarité par rapport au nombre total d'élèves.	.../....		.../....	.../....	.../....	.../....	.../....
Nombre de certificats de qualification de phase 2, par rapport au nombre total d'élèves en fin de phase 2.	.../....		.../....	.../....	.../....	.../....	.../....
Nombre de certificats de qualification de phase 3, par rapport au nombre total d'élèves en fin de phase 3.	.../....		.../....	.../....	.../....	.../....	.../....
Nombre d'élèves orientés vers l'enseignement ordinaire, par rapport au nombre total d'élèves.	.../....		.../....	.../....	.../....	.../....	.../....
Nombre d'élèves intégrés dans des ETA ou dans le monde professionnel en fin de scolarité, par rapport au nombre total d'élèves en fin de scolarité.	.../....		.../....	.../....	.../....	.../....	.../....

03 : Bilan de la formation continuée des enseignants de l'établissement

Remarque : La présentation proposée pour cette rubrique est transitoire et sera adaptée en fonction de la réforme de la formation continuée des enseignants.

Organisé par : ICF : Inspection de la CF / R = Réseau / E = interne à l'Etablissement / PO = Pouvoir organisateur (uniquement pour l'officiel subventionné)					
	ICF	R	E	PO	Autres (*)
Formations	Indiquez le nombre de demi-journées – enseignants (**) dans chacune des rubriques organisateurs				
Pédagogiques
Spécifiques aux handicaps
Relationnelles
Aux médias et aux NTIC
Spécifiques à la direction
Autres (***)

(*) : Pour les autres partenaires veuillez les préciser ci-dessous :

(**) : Par nombre de demi-journées enseignants il faut entendre le nombre de demi-journées multiplié par le nombre d'enseignants qui y ont participé.

1	
2	
3	

(***) : Pour les autres formations veuillez les préciser dans l'encart ci-dessous

1	
2	
3	

Organisation de l'établissement suite à l'absence d'enseignants en formation.

Détaillez brièvement la nature des difficultés et des solutions apportées dans l'encart ci-dessous

Difficulté rencontrée	Solution que vous y avez apportée
.....
.....
.....

04 : - *Bilan des échanges organisés avec les partenaires extérieurs à l'établissement, notamment dans le domaine des activités artistiques et culturelles.*

- *Bilan des initiatives prises en matière de rythme scolaire, d'animation culturelle et d'éducation à la citoyenneté, aux médias, à la santé et à l'environnement.*

- *Bilan des initiatives prises en matière de promotion des activités sportives, notamment en collaboration avec les associations sportives implantées dans la zone de l'école.*

04.1 : Activités périscolaires :

Indiquez, le cas échéant en annexe, les activités périscolaires réalisées par votre établissement lors de l'année écoulée.

04.2 : Rythme scolaire :

- Quels aménagements nouveaux avez-vous organisés durant cette année scolaire ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

- En fonction de vos objectifs, le rythme scolaire de l'année écoulée vous a-t-il donné satisfaction ? (Exposez très brièvement)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Avez-vous des améliorations à y apporter ; si oui, lesquelles ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

07: Réflexions permettant d'éclairer la commission de pilotage sur l'avis des enseignants quant au dispositif de pilotage dans son ensemble et à la manière de renforcer son action

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date : / /20

Nom, Prénom

Qualité¹

Signature

¹ Dans l'enseignement de la Communauté française le RA est rédigé par le chef d'établissement, dans l'enseignement subventionné, le RA est rédigé par le PO ou son délégué et soumis, dans tous les cas, à l'avis du Conseil de participation